

**DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**

PETIT P.V. DESTINE A L 'AFFICHAGE

**CANTON DE GIF-SUR-YVETTE**  
**FL/CP**

-----

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 MARS 2016**

-----

Le sept mars de l'an deux mille seize à vingt heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur JOLY, Maire, et sur convocation qui leur a été adressée le premier mars de l'an deux mille seize conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, Mme CHATEAU-GILLE, M. MORDEFROID, Mme DELBECQ, M. TREBULLE, Mme ROQUAIN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, M. LARNICOL, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ATTAF, Mme ORSINI, M. DERBANNE, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PAN CRAZI, M. LEFEVRE, M. MILLET, M. TIXIER, M. FOURNIER, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

M. CHARLES à M. JOLY  
Mme BOULER à Mme FOUCAULT  
M. YAHIEL à M. FOURNIER  
Mme CHAUVEAUD-LAMBLING à M. HULIN

**ABSENTE**

Mme BARBET

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme FOUCAULT

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au Conseil de se prononcer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DESIGNE**

– Madame Caroline FOUCAULT secrétaire de séance,

**DESIGNE**

- pour représenter la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) François PANCRAZI (27 voix contre 5 pour Vincent HULIN) et Thomas JOLY (par 27 voix pour et 5 contre) est désigné en tant que membre suppléant au sein de ladite commission,

**APPROUVE**

- les modalités de lancement d'une procédure de passation de marché public de services de téléphonie fixe et mobile,
- la création d'un budget annexe d'assainissement,

**DECIDE**

- la création d'un poste pour assurer la mission de coordinateur adjoint du Service de soins infirmiers à domicile,
- de supprimer des postes afin de mettre à jour le tableau des effectifs,

**FIXE**

- les participations familiales des classes transplantées des écoles David Régnier - Paul Fort et Honoré d'Estienne d'Orves de mars à juin 2016,

**ADOpte**

- le règlement municipal d'assainissement de la ville de Verrières-le-Buisson,

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association du Club ABC,

**APPROUVE**

- les nouveaux montants du plancher et du plafond des ressources pour l'année 2016 applicables au calcul de la participation financière des familles pour l'accueil des jeunes enfants et modifie le chapitre 1 de l'annexe 1 aux règlements de fonctionnement,

**DECIDE**

- la fermeture de la crèche familiale « Le Village » à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 par 27 voix pour et 5 voix contre (M. FOURNIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE),

**PREND ACTE**

- du rapport annuel des marchés publics conclus en 2015, en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics,

**APPROUVE**

- la motion relative au soutien du projet Franciliennes TV / TELIF porté devant le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel par 29 voix pour et 3 abstentions (M. TREBULLE, M. ZAKARIAN et M. PANCRAZI),

*Toutes les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une mention particulière ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés*

### **PREND ACTE DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE**

- N°15 Signature du marché public relatif à la maintenance et au dégraissage des matériels de ventilation des cuisines satellites de la ville avec la société SDI VENTILATION VDF pour un montant total forfaitaire de 2 670 € HT pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable deux fois pour la même durée,
- N°16 Signature du marché public relatif à la fourniture et la mise en place de signalisation routière verticale de direction avec la société SIGNAUX GIROD ILE-DE-FRANCE pour un montant forfaitaire de 11 264,96 € HT,
- N°17 Contrat de prestation entre la ville et l'association Impulsion classique pour un concert avec l'ensemble Artis le dimanche 13 mars 2016 à 16h au Moulin de Grais pour un montant de 1 900 € TTC,
- N°18 Signature du lot n°2 (le milieu marin) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec la société CAP MONDE pour un montant total estimatif de 21 420 € TTC pour un effectif prévisionnel de 51 enfants,
- N°19 Signature du lot n°3 (équitation) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la Ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec la société NEIGE SOLEIL TOURISME LOISIRS (NSTL) pour un montant total estimatif de 9 450 € TTC pour un effectif prévisionnel de 27 élèves,
- N°20 Signature du lot n°4 (Les volcans) du marché public relatif à l'organisation des classes de découverte pour les écoles de la ville pour le 1<sup>er</sup> semestre 2016 avec l'association CIGALES ET GRILLONS pour un montant total estimatif de 31 856 € TTC pour un effectif prévisionnel de 88 élèves,
- N°21 Convention entre la ville et l'association départementale de protection civile de l'Essonne (ADPC 91) pour une formation prévue le 2 février 2016 pour un montant de 500 € TTC,
- N°22 Convention entre la ville et Santé Service Formation pour une formation prévue les 9 et 10 juin 2016 pour un montant de 1 200 € TTC,
- N°23 Convention entre la ville et l'association des Scouts Unitaires de France de Verrières pour un prêt de vaisselle, à titre gracieux, pour leur repas du 20 février 2016,
- N°24 Convention entre la ville et le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) pour une formation prévue les 11, 12 et 13 mai 2016 pour un montant de 320 € TTC,

- N°25 Convention entre la ville et le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) pour une formation prévue les 3, 4 et 5 février 2016 pour un montant de 320 € TTC,
- N°26 Convention entre la ville et le Centre Hospitalier Sud Francilien (CHSF) pour une formation prévue les 6, 7 et 8 avril 2016 pour un montant de 320 € TTC,
- N°27 Convention entre la ville et l'association G rontologique de l'Essonne (AGE 91) pour une formation pr vue les 17 et 18 octobre puis les 14 et 15 novembre 2016 pour un montant de 960 € TTC,
- N°28 Convention entre la ville et M diadix pour une formation pr vue les 16, 17 et 18 avril 2016 pour un montant de 300 € TTC,
- N°29 D cision modificative   la convention entre la ville et M diadix pour une formation pr vue les 16, 17 et 18 **fevrier** 2016 pour un montant de 300 € TTC,
- N°30 Convention entre la ville et la soci t  Access Data Networks pour la s curisation des acc s internet de l' cole David R gnier pour une dur e de deux ans   compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un prix forfaitaire mensuel de 50 € HT,
- N°31 Convention entre la ville et la soci t  Access Data Networks pour la s curisation des acc s internet de l' cole Honor  d'Estienne d'Orves pour une dur e de deux ans   compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un prix forfaitaire mensuel de 50 € HT,
- N°32 Convention entre la ville et la soci t  Access Data Networks pour la s curisation des acc s internet de l' cole Paul Fort pour une dur e de deux ans   compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un prix forfaitaire mensuel de 50 € HT,
- N°33 Convention entre la ville et la soci t  Access Data Networks pour la s curisation des acc s internet de l' cole Paul Fort 2 pour une dur e de deux ans   compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour un prix forfaitaire mensuel de 50 € HT,
- N°34 D claration sans suite du march  public relatif   l'installation d'une r gulation chauffage zone par zone et au remplacement des centrales de traitement d'air de la cr che Louise de Vilmorin,
- N°35 Contrat de prestation,   titre gracieux, entre la ville et Monsieur HERVY-VAILLANT pour l'exposition « Rencontre avec Pierre-Yves HERVY-VAILLANT »   l'Orangerie-Espace Tourli re   la maison Vaillant du 11 mars au 3 avril 2016,
- N°36 Signature d'un contrat de service d'inspection technique et de v rification des alarmes anti-intrusion des b timents communaux entre la ville et la soci t  SPEN PROTECTION pour un prix forfaitaire annuel de 6 740 € HT pour une dur e d'un an renouvelable deux fois   compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque ann e,

- N°37 Convention entre la ville et Cerf Formation SAS pour une formation prévue du 14 au 18 mars 2016 pour un montant de 1 438 € TTC,
- N°38 Convention de prêt pour la mise à disposition de l'Espace Odilon Redon à l'Ecole Steiner et du règlement intérieur fixant les conditions d'occupation dudit espace pour la présentation de 2 concerts de jazz les 27 et 28 mai 2016 dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Festival de Jazz à Verrières pour une participation financière de 1 000 € TTC,
- N°39 Contrat de prêt entre la ville et l'Association Saint André pour l'utilisation de la salle « Saint Germain » située au 9 rue d'Antony à Verrières-le-Buisson pour la tenue des conférences UTLe et des séances de Connaissance du Monde, habituellement prévues au Colombier, du lundi 26 septembre 2016 au 22 mai 2017 pour un montant de 2 990 € (pour 23 lundis),
- N°40 Convention entre la ville et Images en Bibliothèques pour une formation prévue les 28, 29, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour un montant de 380 € TTC,
- N°41 Convention entre la ville et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de la Délégation Grande Couronne pour une formation prévue les 17 et 18 mai 2016 pour un montant de 250 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

**Le Maire,  
Vice-Président de Paris-Saclay,**

  
**Thomas JOLY**



Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n° 93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.